

« Un projet de loi qui change peu de choses\* »

## Un faux débat est entretenu à propos de la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi

Par Pierre Céré, porte-parole du Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)  
René Roy, secrétaire général de la FTQ  
Roger Valois, vice-président de la CSN  
Daniel B. Lafrenière, vice-président de la CSQ

**Il n'y a pas lieu d'entretenir un faux débat autour de la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi. En effet, certains associent la création de cette société d'État à l'impossibilité, dorénavant, d'améliorer le régime d'assurance-emploi, prétextant que le gouvernement complète le mouvement de désengagement de l'État face aux chômeurs et que tout sera définitivement verrouillé. À l'autre bout de ce défaitisme, et perchés sur la même corde, les conservateurs sont tentés de nous faire croire que tout est réglé, mission accomplie.**

L'an passé, le gouvernement minoritaire de Stephen Harper a refusé de se joindre à la majorité parlementaire qui soutenait un projet de loi (C-269) proposant des améliorations importantes au régime d'assurance-emploi. Ce gouvernement a plutôt décidé de faire tomber ce projet de loi, en 3<sup>e</sup> lecture, en refusant d'accorder la recommandation royale. Il opposait ainsi une fin de non-recevoir catégorique à toute forme de bonification, usant d'astuces et parfois de mépris pour arriver à ses fins.

Lors du dernier budget, avec l'idée de détourner l'attention, il annonçait la mise sur pied prochaine d'une nouvelle société d'État, l'Office de financement de l'assurance-emploi, qui sera responsable, comme son nom l'indique, de la gestion du compte de l'assurance-emploi.

Cette société d'État ne disposera d'aucun pouvoir et n'aura aucune capacité d'intervention pour modifier la loi et les règlements de l'assurance-emploi, ceci demeurant la prérogative du Parlement canadien.

Nous pouvons certainement nous réjouir du fait que la création d'un compte distinct

empêchera dorénavant le détournement des cotisations versées au régime. Nous pouvons même constater que cette proposition gouvernementale répond probablement aux nombreuses campagnes de pression dénonçant le « vol de la caisse ».



### Le plan budgétaire, au chapitre 3, nous informe que cette société devra :

- gérer un compte bancaire distinct, ce qui devrait mettre fin au détournement des cotisations ;
- fixer le taux de cotisation de façon à équilibrer les revenus (cotisations) et les dépenses (prestations et administration), en établissant d'emblée que la nouvelle Société ne pourra faire varier (à la hausse ou à la baisse) le taux de cotisation que de 15 cents par année, ce qui est déjà le cas actuellement ; et
- maintenir une réserve de 2 milliards de dollars pour faire face aux différentes

## Assemblée générale du Comité Chômage de Montréal

21 mai 2008, à 18h



Metro Place-des-Arts,  
Bus 80, 129 ou 535.

3734, ave. du Parc, Montréal

La prochaine assemblée générale du Comité Chômage de Montréal aura lieu le 21 mai. À cette occasion, nous ferons le bilan de nos activités de la dernière année, envisagerons les perspectives de la prochaine, en plus d'étudier les questions financières et celles de nos statuts et règlements. Un repas sera servi sur place.

Tous les membres et amis du Comité sont chaleureusement invités!

*Prière d'informer à l'avance  
de votre présence.*

514-933-5915

ccm@comitechomage.qc.ca

## Petit Guide de Survie des chômeurs et chômeuses

Vous désirez en savoir plus sur vos droits?

10 \$



Suite à la page 2

## Un faux débat

(suite de la page 1)

Par contre, force est de constater que la mise sur pied de cette société d'État ne règle rien aux véritables problèmes que nous avons soulevés : 54 milliards de dollars versés en cotisations à la caisse ont été détournés pendant que le régime d'assurance-emploi était comprimé de telle façon qu'il ne protège plus aujourd'hui que 45% des travailleurs, tous y ayant pourtant cotisé. Ces compressions ont réduit son accessibilité, diminué le nombre de semaines indemnisées en prestations, compliqué le calcul à la baisse du taux de prestations (période de base et dénominateur), etc. Les femmes et les jeunes en sont les premiers affectés.

C'est précisément l'injustice et l'iniquité de ces mesures que nous combattons depuis plus d'une dizaine d'années, et ces problèmes demeurent entiers. C'est cela qui est au cœur de notre action (par exemple avec les campagnes des Sans-Chemise) et qui continue d'être l'essence même de nos gestes, de notre parole, et c'est cela qui explique pourquoi, de façon imperturbable et sans relâche, nous organisons campagne après campagne, tablant sur l'élargissement de nos alliances et la recherche d'une solution politique.

La Marche des chômeurs d'octobre 2006 portait expressément cette volonté. En 2007, cela se traduisait par la mise sur pied d'une coalition qui dépassait, en force et en originalité, tout ce qui avait été vu jusqu'alors. En effet, nous réunissions autour d'une Plate-forme de changement soutenant le projet de loi C-269, des députés des trois (3) partis politiques de l'opposition (PLC, NPD, BLOC), quatre (4) centrales syndicales



*Naissance d'une souris*  
par Véronique Gauthier Trudel

(CSN, FTQ, CSQ, CTC) ainsi que le mouvement des chômeurs organisé au CNC (Conseil National des Chômeurs et Chômeuses).

### Ne nous laissons pas distraire

L'enjeu central, majeur, unique oserions-nous dire, demeure l'amélioration du régime d'assurance-emploi pour faire en sorte qu'en situation de chômage,

c'est-à-dire entre deux emplois, un travailleur puisse recevoir un revenu de remplacement afin d'assurer sa sécurité économique, et en bout de ligne sa dignité, et celle des siens. Cela est d'autant plus vrai dans un monde globalisé où l'emploi créé est souvent de nature temporaire, pour ne pas dire précaire.

Office de financement de l'assurance-emploi ou pas, cela ne changera rien aux objectifs que nous nous sommes fixés et notre volonté de changement demeure aussi puissante.

La bonification du régime, telle que nous la souhaitons, sera toujours dépendante de la volonté du Parlement et du gouvernement au pouvoir. C'est pourquoi cette bataille demeure éminemment politique, comme l'est celle pour la récupération des 54 milliards de dollars qui ont été détournés.

Nous savons aussi que toute amélioration du régime devra s'accompagner d'une hausse minimale du taux de cotisation. Cela tombe dans le sens. Rappelons quand même qu'une hausse de 10 cents affecterait des recettes de 840 millions de dollars, ce qui faciliterait effectivement l'œuvre de reconstruction du régime.

En d'autres mots, avec ou sans Office de financement de l'assurance-emploi, les enjeux exposés demeurent entiers, nos combats justifiés et la résolution, possible. Ne nous laissons pas distraire.

**\*Campeau, Georges, Le dernier budget et la création de l'Office de financement de l'assurance-emploi, p.3.**

## Marche du 1er mai

Le Conseil National des Chômeurs y était

par Ian Forand

*Intervenant en défense de droit*

Le CNC était présent à la grande marche organisée le 3 mai, par les grandes centrales syndicales. La manifestation ayant attiré plus de 50 000 personnes peut être considérée comme un succès. L'objectif de la manifestation, dans le cadre de la célébration de la fête des travailleurs, était de démontrer notre attachement et notre volonté collective à sauvegarder notre système public de santé.



Photo de Jean Laverdière  
Service des communications FTQ

# L'escalier de la dignité

par Sylvie Caya

Agente de pastorale

**D**ans le cadre de mon travail comme agente de pastorale sociale, je suis confrontée à l'incohérence de la loi sur l'assurance-emploi. Le cadre serré de l'admissibilité au régime amène souvent les personnes qui ont perdu leur emploi à prendre l'escalier qui descend graduellement vers la perte de la dignité humaine.

Travailler en collaboration avec les défenseurs de l'amélioration de l'assurance-emploi, c'est prendre une position évangélique, c'est allé à l'essence même de la dignité humaine.

Il faut non seulement dénoncer les incohérences de cette loi, il faut agir sur le devenir politique et prendre une position publique sur le sujet.



Perdre son emploi est en soi très insécurisant. Ne pas avoir

droit au régime d'assurance auquel un individu a contribué est en soi une incohérence et plonge la personne dans une précarité financière dès plus stressante. C'est en réalité une injustice flagrante.

C'est pourquoi, dans notre réalité sociale, mener ce combat coude à coude avec les défenseurs pour l'amélioration de l'assurance-emploi va bien au-delà d'un geste politique. Il est étroitement lié avec le droit à l'équité, le droit à la dignité humaine. Il appelle non seulement à un simple changement sur une loi, il marque un choix et une volonté de société qui reconnaît que la dignité humaine passe aussi par une bonification de l'assurance-emploi.

## Abandon du droit de rappel et répartition de la prime de séparation

par Ian Forand

Intervenant en défense de droits

**L**orsqu'une importante usine a fait un licenciement collectif en octobre 2006, certains employés ont immédiatement renoncé à leur droit de rappel au travail et ont ainsi obtenu une prime de séparation proportionnelle à leur ancienneté. D'autres ont préféré garder leur droit de rappel au travail, en espérant que l'entreprise ait, dans les mois qui venaient, de nouveaux contrats. Malheureusement tel ne fut pas le cas, et certains, un an plus tard, se sont résignés à abandonner leur droit de rappel et obtenir par cette cessation d'emploi la prime qui l'accompagnait. Dans les semaines ayant suivi la fin définitive du lien d'emploi, le syndicat nous téléphona afin de défendre l'un des employés licenciés.

La Commission avait rendu une décision et lui réclamait le remboursement de près de 10 000\$ prétextant que la prime de séparation qui lui avait été remise un an après la fermeture aurait dû lui être remis un an plus tôt au moment de la mise à pied. Nous sommes allés au Conseil Arbitral et avons défendu le prestataire en utilisant le guide de la détermination de l'admissibilité, la section concernant le droit de rappel.

On ne peut plus clair, le Guide stipule que lorsqu'une prime de séparation ne peut être versée qu'au moment où l'employé décide de mettre fin à son droit de rappel, cette prime n'est pas liée à la mise à pied temporaire mais bien associée la fin du lien d'emploi employeur/employé. La répartition de la prime de séparation, ne s'applique qu'au moment où l'employé renonce à son droit de rappel. Le Conseil Arbitral a rendu une décision favorable.



### Le guide de la détermination de l'admissibilité 5.12.6.1 Droit de rappel

«Lorsque le paiement de l'indemnité est lié à l'abandon ou à l'expiration des droits de rappel, l'employé n'a pas droit à l'indemnité de départ avant d'avoir renoncé à ses droits de rappel ou avant l'expiration de la période déterminée et avant qu'il y ait cessation d'emploi. Dans ce cas, l'indemnité de départ est payable à cause de la rupture employeur-employé, c'est-à-dire à cause de la cessation d'emploi et non de l'arrêt de travail, c'est-à-dire du licenciement. La répartition de l'indemnité de départ débute à partir de la semaine où s'est produite la cessation d'emploi.»

## Assurance-emploi et Études : Récente décision de la Cour d'appel

par Roch Guertin  
Avocat

**Un étudiant peut recevoir de l'assurance-emploi s'il renverse la présomption de non-disponibilité. La Cour d'appel fédérale a, dans un récent jugement (Procureur Général du Canada c. Wang, [2008] FCA 112), confirmé qu'une prestataire qui étudiait à l'Université avait réussi à prouver sa disponibilité.**

La prestataire avait indiqué être prête à travailler à temps plein ou à temps partiel et à changer son horaire de cours pour accepter un emploi.

La prestataire avait effectué des recherches d'emploi et avait eu des entrevues, mais n'avait pas été embauchée.

La prestataire a prouvé devant le Conseil Arbitral que sa priorité était d'accepter un emploi à temps plein et qu'elle avait fait des efforts sérieux en ce sens.

Ce jugement fort explicite confirme la position de la jurisprudence à l'effet que le fait d'être étudiant n'est pas en soit une entrave à l'admissibilité aux prestations en autant que la disponibilité est prouvée.



## Si la vie vous intéresse!!!

En prévision de la prochaine campagne, les Sans-chemise sont à la recherche de bénévoles afin d'y participer. Si vous voulez changer le régime d'assurance-emploi... bienvenue à bord !!!



<http://sanschemise.net/>

L'incisif

LE BULLETIN DU COMITÉ CHÔMAGE DE MONTRÉAL

## Devenez membre du CCM

Démontrez votre appui à la cause des travailleurs, devenez membre du Comité Chômage de Montréal. En devenant membre, vous recevrez notre bulletin d'information, vous aidez à notre financement en plus de garder contact avec nous. Les membres sont la force de l'organisation.

Faites parvenir 10\$ au Comité Chômage de Montréal accompagné de vos coordonnées et nous vous enverrons rapidement votre carte de membre.

**Bienvenue à nos futurs membres!!!**

## Séances d'information

**N**ous offrons des séances d'information portant sur la Loi de l'assurance-emploi et sur nos droits. Ces séances s'adressent à différentes collectivités (syndicat, organisme communautaire, groupe d'aide aux immigrants, etc.). La durée et le contenu sont adaptés selon vos besoins.

Il s'agit simplement d'en faire la demande. Nous demandons une contribution volontaire.

## Affichez-vous dans l'Incisif

Achetez un espace publicitaire format carte d'affaire pour  
seulement 50 \$

L'incisif

est le bulletin d'information du Comité Chômage de Montréal. Il est publié 3 fois par année et sa reproduction est encouragée si la source est mentionnée.

**Responsable de la production :** Ian Forand

**Collaborateurs et collaboratrices:** Ian Forand, Pierre Céré, Roch Guertin, Sylvie Caya, Véronique Gauthier Trudel

Comité Chômage de Montréal  
3734, ave. du Parc,  
Montréal (Qc)  
H2X 2J1  
tél.: (514) 933-5915  
fax: (514) 933-4074  
ccm@comitechomage.qc.ca



[www.comitechomage.qc.ca](http://www.comitechomage.qc.ca)